

Réactions au texte de BOUAL

Je suis entièrement d'accord avec Boual!!

« *Dans un contexte de concurrence qui se durcit et de développement des politiques néo-libérales, l'Europe a besoin d'acteurs sociaux et civiques capables de **créer des rapports de force afin de faire une Europe sociale*** ».

P.33 Tout est dit à propos du dossier de Boual qui contient 71 pages (qui dit mieux ?) et 1 seule sur l'Europe sociale...

Je ferai une analyse linéaire mais d'abord quelques idées générales :

Sur la forme d'abord

Outre le nombre de pages, les nombreuses répétitions

- « *UE n'est pas un Etat* »,
- « *Convention qui n'a pas mandat pour certaines questions...* »,
- « *rôle néfaste des marchandages diplomatiques et des gouvernements* »,
- « *insuffisances de la « société civile »* (faudra la définir) »,
- « *nécessité de disposer d'une société civile efficace* »...définir efficace ?

et les incantations sur la nécessité de lutter (avec qui ? contre qui ? pour quoi ? sous quelle(s) forme(s) ?), une grande partie de cette argumentation ressemble à du verbiage voir à de la paraphrase du texte même si Boual apporte des éclaircissements quant au contexte de rédaction de ce document.

Je ne pense pas qu'une telle logorrhée, si fastidieuse, soit de nature à vulgariser ce projet de constitution, à la rendre plus lisible et surtout **à éclairer les enjeux**.

Nos concitoyens, pour la plupart, ne liront pas le texte dans son intégralité ; 71 pages d'argumentaire peuvent également constituer un obstacle aux échanges.

Sur les moyens d'actions

Boual semble persuadé que des acteurs sociaux pourront se mettre en ordre de bataille pour établir des rapports de force afin de changer un texte qu'il soutient.

Le paradoxe d'une telle situation, en dehors du fait qu'intellectuellement se soit difficilement tenable (on ne peut convenir que la concurrence ronge notre société et accepter dans le même temps qu'elle fasse partie de la « matrice de base » de l'Europe), c'est que la lutte anti-libérale est menée actuellement par ceux qui justement refusent ce texte et qui pense justement que les sacro saint rapports de force (que d'aucuns, parmi les partisans de Boual, jugent illusoires) évolueront parce que ce texte sera refusé. Boual, à la fin de sa « démonstration », a la même hypothèse si le ...oui l'emporte

Les forces sociales s'accapareront de nouveaux moyens d'action... ah...

- Quelles forces ? Attac ? Les syndicats européens ? Quels partis politiques ? Quels types d'actions ?

Je renvoie aux actions, initiées par ces organisations « sociales », qui ont prévalu à la rédaction de ce texte, résultat : rôle purement consultatif et aucune retombée réelle sur le texte final...

C'est dire la considération et l'importance que la Convention a apporté à ces forces sociales.

La constitution :

⇒ *L'Union n'est pas un état donc il est normal que la constitution soit de nature différente.*

Est-ce une raison pour que les mots perdent leur signification et que ce texte abandonne ce qui est fondamental pour les H et F de gauche (préambule de la constitution de 58 notamment) ?

Sous prétexte que le processus d'élargissement de l'UE a été réalisé par une minorité, il devrait en être de même de la façon de concevoir ce traité ; cela ne revêt pas pour moi un gage de démocratie tant mis en avant.

⇒ p11 « (...) *la compétence des compétences* (...) »

L'ubuesque le dispute au ridicule. Que veut-on ? Complexifier à plaisir le débat afin qu'il se résume à un débat d'experts ? Il n'y a pas mieux pour conforter l'écœurement de nos concitoyens et les éloigner davantage de l'Europe. Ainsi on fera ce que l'on voudra, entre initiés.

Il faut revenir à l'essentiel : de quelles valeurs voulons nous que l'Europe soit porteuse ? La concurrence ou la justice sociale ?

Il est également très « pratique » de ne pas séparer la partie III qui justifie l'idéologie libérale au prétexte que la Convention n'avait pas mandat pour cela...

⇒ *Pourquoi les gouvernements donnent la priorité au fait national ?*

Tout simplement parce que les citoyens ne se sentent pas concernés par la construction européenne qui se fait en dehors d'eux, même si l'émergence d'une conscience européenne commence à poindre. Boual en convient d'ailleurs plus loin ; ce texte ne fera que conforter l'éloignement des peuples de CETTE idée de l'Europe car elle se fait sans eux !! Boual le souligne à plusieurs reprises (une incohérence de plus)

Le processus constituant même si il est légal (à travers toutes une législation décrite par Boual) n'est pas légitime ! Il s'agit d'une vraie mascarade :

- 105 « concepteurs »
- par qui VGE a-t-il été élu ? en 1974 ? Par l'Académie Française ? Le peuple n' a donné aucun mandat pour cela !! Argument largement utilisé par Boual pour justifier les incapacités de la convention dans certains domaines et notamment le social...
- « *les débats ont été publics* » : quelle mauvaise foi ! Qui, à part les initiés ont pu disposer de l'avancement des travaux ? Même au lendemain des élections européennes l'intégralité du texte n'était pas connu !
- l'implication de la société civile, du reste impuissante, n' a été qu'une simple caution

Au final le bel idéal de démocratie tant vanté par ce texte (page 5 de Boual) n'est qu'un leurre.

S'ajoute la menace (elle va revenir de nombreuses fois au cours de ce document) de l'impossibilité ou du caractère cataclysmique d'une nouvelle négociation qui nous renverrait forcément dans l'opacité des cercles diplomatiques : bel espoir pour celui qui se fait le chantre de la lutte sociale et de la mobilisation de la société civile...

Pourquoi ne pas faire une Assemblée constituante, une vraie, avec des élus du peuple clairement mandatés pour cela ?

La démocratie européenne – La citoyenneté européenne

Lorsque l'on s'engage dans un *contrat*, il doit être révisable. Ce n'est pas le cas du texte qui est proposé. Une constitution doit évoluer ; la plus vieille du monde celle des EU a connu des évolutions !!

La *société civile* : Boual la trouve impuissante, insuffisamment présente, embryonnaire, voir insatisfaisante sur les plans nationaux.

Il fait reposer ses espoirs de luttes sur des suppositions : « *lorsqu'elle sera mieux constituée* »... par qui ? le sera-t-elle ? pourquoi faire ? On est loin d'arguments incontestables...

Ses critiques sont assez virulentes car si ce texte n'est pas assez bon (tiens, tiens) c'est la faute aux sociétés civiles nationales !!!

Mais enfin quelle est la légitimité, aux yeux d'un électeur, d'un citoyen, d'une « *société civile* » ? Aucune

De plus les militants, pour la plupart, ont un travail et l'exégèse de ce texte implique de vraies compétences juridiques et du temps... comme pour la lecture de ce document d'ailleurs.

A moins que seuls des citoyens supérieurs (urbains, cultivés, de classe moyenne supérieure) soient capables d'étudier, de concevoir, de proposer, sans légitimité. N'est-ce pas là la définition de la timocratie ??

C'est honteux de se défausser ainsi avec de ce type d'argument.

D'autre part cette société civile n' a pas attendu les travaux de la convention pour se développer (voir les FSE) ; enfin si ces organisations n'ont pas été assez présentes à son goût il faut peut être se poser la question de la rétention et de l'opacité de l'information...

⇒ « *La constitution est un acte fondateur d'une potentialité d'une authentique démocratie à l'échelle européenne qu'il faudra concrétiser par des luttes* »

Ce qui en clair signifie que pour réaliser cette EVENTUELLE démocratie VERITABLE il faudra se battre. Ah la bonne nouvelle ? Moi qui pensais naïvement que ce texte apportait la démocratie aux opprimés...

Ce texte pour une bonne part constitue du verbiage.

L'article I 47 sur les pouvoirs des citoyens est dévoyé, il ne favorise nullement la dynamique d'intervention des peuples (les peuples(...) « invite la commission » (...) « soumet » (...) « aux fins de l'application de la constitution »).

Mais, d'après Boual, si cet aspect est imparfait c'est la faute à ...la société civile !!

Quant au rôle du parlement (I 26 2), une phrase réduit à néant tous les discours sur son pouvoir grandissant « un acte législatif ne peut être adopté que sur proposition de la commission »

La charte des droits fondamentaux

Cette constitution se fonde sur la Convention Européenne des droits de l'H, inférieure en termes de droits sociaux à la déclaration de 1948, la plus avant-gardiste en terme de progrès sociaux et d'émancipation des individus ; cette Convention Européenne est également en deçà du préambule de la constitution française de 1958.

Que signifie le § 4 « *interprété en harmonie* » (dans un texte juridique dont la précision est en principe ciselée) avec la tradition constitutionnelle d'un Etat ?? Cela ne peut être une garantie de conservation des droits nationaux. Il serait malhonnête de le laisser croire.

De plus le fait de reconnaître et de respecter ce qui se fait dans les Etats n'engage à rien de la part de l'UE (le droit au travail et le droit d'en chercher sont 2 positions idéologiquement opposées).

« *Le droit à une bonne administration* » cela signifie-t-il celle où le droit de grève est interdit et/ou un service minimum est assuré ?

Enfin que Boual arrête de laisser de croire que services économiques d'intérêt général et service publics sont la même chose !!! Le livre Blanc auquel il se réfère, à la page 23, différencie parfaitement ces 2 positions.

Boual, est c'est très cornélien, reconnais les imperfections de ce texte notamment en matière de droits environnementaux, sociaux tout en sachant qu'on ne pourra le faire évoluer qu'avec de la ...mobilisation et de lutte. Son accord à ce traité préfigure effectivement sa volonté de renverser l'ordre établi et marque son caractère radical dans la lutte...Quelle forme prendra cette lutte (puisqu'il sera très difficile d'obtenir des changements, Boual en convient): la guérilla ? la mise en place de soviets ?

Plus sérieusement, comment ne pas voir la le caractère libéral de ce texte ?!! Comment ne pas voir le parallèle entre la libre concurrence élevée en valeur indépassable de l'UE et l'absence (ou l'extrême indigence) du droit de grève, de SMIC, de droits sociaux dans certains pays de l'UE.

Et encore Boual de justifier « *il faudra lutter* », en comptant sur les forces sociales et la société civile (pourtant si insuffisante). C'est un leitmotiv qui ne cesse de revenir dans ses arguments

Mais sur quoi repose cette idée selon laquelle une mobilisation citoyenne, une implication civique va voir le jour, telle une génération spontanée, après l'adoption de ce texte, imparfait, dont les partisans veulent la modification avant même son adoption!!

Et Boual, en guise d'humour (noir ?) de préciser p.20 « *rien n'est acquis d'avance* ».. belle prophétie, « *tout sera question de volonté politique* », véritable innovation !!

Le néolibéralisme

Aucune constitution dans le monde n'introduit le principe de concurrence ! Or le texte proposé est très clair en ce domaine : III 166 2 , III 314

Bien évidemment que oui, si ce texte est refusé, le traité de Nice pourra être modifié, rien n'est immuable !!

Marché, concurrence= politique de la république Chirac Medef qui est la préfiguration de cette Europe.

La « *matrice de base* » évoqué par Boual est exclusivement d'essence libérale et il est difficile d'imaginer des solidarités internes avec un principe libéral comme la concurrence. C'est d'une évidence désarmante !! Ouvrons simplement les yeux sur ce qui se passe autour de nous.

Quelle blague ! Pourquoi se prononcer sur ce texte si il est question de rapport de force qui tenteront de le changer.

La lutte, qu'appellent de ses vœux Boual, doit avoir un idéal et ce dernier ne paraît pas partagé par les forces de gauche, la grande majorité de la société civile et par les partisans du oui.

Avec qui Boual veut-il lutter ? Pour quoi ?

Ces 71 pages n'amènent aucune réponse quant à la construction de cette lutte.

Enfin il est comique de parler, dans le cadre de la concurrence, de *droits spéciaux* pour les entreprises publiques. Si la concurrence est si saine pourquoi prévoir des dérogations pour certains secteurs ??

Boual souligne l'esprit qui prévaut à la rédaction de ce texte p. 28 « *reconnaissance de la constante dogmatique* » qui met à mal les services publics. Cette idéologie deviendrait bienfaitrice dans la constitution.

Ce texte précise noir sur blanc que les services d'intérêts économiques généraux ne peuvent être créés que :

- si le marché ne fournit pas le service (concurrence oblige)
- si il respecte les règles de la ... concurrence

L'Europe sociale

1 page !!

Boual reconnaît la pression qu'il a fallut pour créer un groupe de réflexion consultatif sur ce thème et le peu de prise en compte des propositions de ce groupe !!

TOUT EST DIT !!

Coopérations renforcées... avec l'OTAN

L'article I 41 2 fait d'une force armée européenne indépendante une chimère : priorité pour certains pays à l'OTAN ; intégration de la politique de défense commune dans ce cadre.

L'article I 41 7 confirme cela en confortant l'OTAN comme fondement de la défense collective de certains états.

La présence de l'OTAN dans ce texte doit être perçu dans la simple perspective suivante : Qui détient la plus hautes responsabilité militaire à l'OTAN ? Un officier US. Qui est le chef de ce militaire ? Le président US.

Boual essaie de « noyer » le poisson à travers des arguties censés expliquer les évolutions possibles ou les nécessités incontournables du texte.

C'est un refus de voir la réalité de ce texte, doublé d'une résignation à la domination actuelle du modèle libéral anglo-saxon.

Pourra-t-on modifier la constitution ?

Boual essaie de « noyer » le poisson à travers des arguties censés expliquer les évolutions possibles ou les nécessités incontournables de texte.

C'est un refus de voir la réalité de ce texte doublé d'une résignation à la domination présente du modèle libéral anglo-saxon.

Vous voyez ce qu'est la répétition d'arguments.

Exactement même technique que précédemment pour tout simplement répondre :

«... *point négatif majeur...* », on ne pourra pas, c'est NON !!

Avec un argument massue... « *mais aujourd'hui c'est pareil avec les traités de Nice et d'Amsterdam...* »

Honteuse comparaison, mauvaise foi évidente : le contenu, la signification et surtout la portée d'un traité et d'une constitution n'ont rien à voir.

Enfin argument des plus fallacieux « *oui mais le traité de Rome, l'acte unique etc... ont été modifiés malgré ces règles* » : aucune comparaison est possible à 25 Etats, d'autant plus que certains pays ne sont pas rompus aux négociations et aux compromis.

Ultime argument, éloigné pourtant de la question...., le chaos si le NON l'emportait.

D'après Boual, ce serait impossible de renégocier, ou alors on tomberait encore plus bas qu'aujourd'hui.

Boual doit être un devin pour lire ainsi dans l'avenir européen, en tout cas on passe clairement d'arguments qui se veulent rationnels aux émotions.

Petit rappel : pour changer cette perspective libérale que deviennent le rapport de force et la société civile que Boual appelle de ses vœux ? Ah oui, ils ne sont bons que pour modifier ce texte pas pour proposer une autre Europe...

La ratification du traité : OUI / NON

On l' a un peu évoqué précédemment mais c'est toujours bon d'insister il en restera toujours quelque chose....

Si le NON l'emporte...

« *D'abord le NON est divers* », Boual ne veut pas voir l'unité qui existe entre gens de gauche sur , au moins, un NON anti-libéral ; il considère qu'il n'y a pas de projet alternatif **crédible** : est-ce à dire qu'il partage, lui le projet d'Europe libérale ? Est-ce à dire que le oui est, lui homogène ? Et que par conséquent ses partisans sont tous des libéraux convaincus.

Je sais qu'il n'en est rien, mais ces arguments sont du même niveau que ceux utilisés par Boual.

« *si le NON gagne il est peu **probable** qu'une renégociation...* », on retrouve là la conviction inébranlable que les choses ne peuvent évoluer...

C'est une perpétuelle capitulation face au modèle idéologique dominant actuellement ; c'est une continuelle dérive des compromis aux compromissions ; c'est un triste abandon de nos espérances, de nos utopies qui sont pourtant « les vérités de demain »...

Enfin c'est un renoncement face à la propagande actuelle qui veut faire accroire que le modèle libéral est souhaité et que les adversaires de cette société consumériste sont des ringards dépassés.

La question, si le NON l'emporte, d'une renégociation ou de qui seront nos futurs partenaires pour bâtir un nouveau projet, ne doit pas empêcher de refuser le modèle libéral, que l'on veut nous le faire prendre comme indépasseable et Boual s'y emploie.

Cette interprétation est erronée !!

Les peuples peuvent et doivent refuser ce texte qui interdit tout changement idéologique futur.

Un peu de modestie à la fin. Il ne s'agirait pas de préjuger du reste de l'Europe... Et quand bien même, faudrait-il suivre le troupeau bêlant, nous refusons ces différents dumpings.

Enfin, qu'elle est cette caricature ? Le vote NON n'indurait pas de facto, un texte anti-libéral mais il contribuerait au pire à un gros coup de semonce en direction de ceux qui veulent faire du libéralisme l'horizon indépasseable et au mieux il provoquerait une crise, sérieuse, qui préciserait les rapports de force entre les tenants d'une Europe libérale et ceux qui aspirent à une autre Europe.

Boual ne nous épargne pas, même au bout de près de 60 pages, le sempiternel argument des négociations entre gouvernements au risque d'un échec du oui...

Si le oui l'emporte...

Ah alors la mobilisation générale des progressistes va voir le jour, l'internationale de la société civile se mobilisera pour Exiger, oui, exiger ! Mais bien sûr !!

Exiger au nom de qui ? Au nom de quoi ?

Les gouvernements élus sont dangereux pour des négociations mais des associations, des ONG, non élues, sans aucune légitimité démocratique, pourront, elles : EXIGER.

Mais attention la « *mobilisation sera déterminante* » et n'oublions pas que « *rien n'est acquis facilement...* »..... Merci monsieur Boual, au-delà de ces poncifs ridicules c'est une drôle d'image de la démocratie que vous préconisez.

En guise de petite conclusion

Ce texte a été écrit le 24 novembre... Attac n'avait pas encore pris position TRES majoritairement contre le projet de constitution.

J'arrive à la fin de ces 71 pages et je n'ai pas l'ombre d'une réponse posée par la question titre... En revanche, je garde en mémoire cet argument « qu'il fallait plus de temps... » pour une autre constitution, eh bien je suis prêt à attendre.

Ce texte officialise le dumping (ou le mieux disant) institutionnel, conforte le dumping social, sous entend le dumping fiscal.

On ne peut être anti-libéral et soutenir ce texte.

Le projet européen de la gauche est à préciser, mais même si je ne sais pas exactement quel projet je souhaite, je sais précisément quel projet je ne veux pas.

Hervé Saint Mézard